

Les échos du CE

Réunion du 18 décembre 2018

Transfert à Pôle emploi du pouvoir de sanction du Préfet

A partir du 1er janvier les sanctions financières qui étaient prises par le Préfet en cas de fraude le seront directement par Pôle emploi. Dans le même temps, les durées de radiation et de suppression de droits sont modifiées avec une nouvelle échelle de sanctions.

Alors que ces nouvelles dispositions devraient se mettre en place au 1er janvier, la direction n'est pas en mesure d'assurer que le décret d'application est paru et qu'elle est encore en attente d'instruction notamment sur les recours.

Pour le SNU, dans le contexte politique et social actuel, marqué par la dénonciation de la paupérisation des pauvres et l'enrichissement des riches, au-delà des principes idéologiques, cela ne rend pas le moment du déploiement pertinent..

Modalités de suivi de repos des agents au forfait cadre

Après la mise en place d'un message de sensibilisation sous Outlook pour tout mail envoyé le weekend ou entre 20 H et 7H, Pôle emploi va mettre à disposition des cadres au forfait jours, une application pour smartphone (ASTRE) pour qu'ils s'assurent (ainsi que l'établissement) qu'ils respectent les temps de repos (11 H minimum par jour et 35 H entre 2 semaines de travail).

L'agent devra déclarer le début de sa période de repos et la fin de sa période de repos. En cas d'oubli, une alerte est prévue dans l'application. Les élus n'ont pas obtenu de précisions sur le paramétrage de ces alertes (à quelles heures se déclenchent-elles ?) ni sur la possibilité d'une "déconnexion" de l'application pendant les congés.

Le service RH recevra un état mensuel des déclarations et pourra alerter le supérieur de l'agent en cas de non-respect des temps de repos.

Prélèvement à la source

Pour les agents de Pôle emploi : La DGFIP a transmis en septembre 2018 à Pole Emploi, le taux de prélèvement pour chaque salarié. L'impôt sera reversé à l'administration fiscale après le versement du salaire.

L'administration fiscale restera l'interlocuteur du contribuable. Les agents ont reçu un document informatif avec le bulletin de salaire de novembre.

Pour les demandeurs d'emploi : des supports de communication DGFIP ont été créés depuis mi-octobre (flyers). Un mail sera

adressé à compter de mi-décembre pour rappeler l'entrée en vigueur du prélèvement à la source pour tous les paiements à compter du 1er janvier 2019.

Une ligne téléphonique spécifique PAS sera mise en place, et sera prise en charge par TESSI et WEBHELP.

Sur la ligne indemnisation, un message sera installé pour orienter les demandeurs d'emploi vers la DGFIP pour toute information PAS.

Consultation sur la politique sociale de Pôle emploi Normandie

Il s'agit du bilan de l'année 2017.

L'étude de ces données fait l'objet d'une demande d'expertise qui sera effectuée par le cabinet Syndex. La présentation restitution de cette expertise sera proposée aux élus le 7 février 2019.

Le SNU-FSU n'est donc pas intervenu sur les données et statistiques puisque le retour d'expertise permettra de mieux s'approprier l'ensemble des thématiques.

Le SNU-FSU a par contre interrogé la direction au sujet du préambule à ce dossier qui mentionne, tel que formulé dans le dossier national, le principe suivant : « les femmes et les hommes sont la principale richesse de Pôle emploi. Performance sociale et performance opérationnelle sont indissociables... »

Le SNU a fait remarquer qu'il y a des richesses de très diverses natures mais que cette notion était systématiquement vue de façon positive, dans la perspective d'être exploitée, de fructifier et de croître. Or, la « richesse humaine » de Pôle emploi est en souffrance, elle est maltraitée. La direction en est arrivée à donner comme signe positif le fait que « tout CDI en place garde son poste ». 42% de cette richesse normande a fait grève le 20 novembre. Les arrêts maladie sont de plus en plus nombreux, il est impossible de s'occuper de tous les chômeurs, les agents GDD souffrent, des formateurs en nombres abandonnent cette mission, la direction fait la chasse à l'ETP.

D'où cette question posée par le SNU-FSU à la direction : « que comptez-vous faire pour exploiter ce que vous nommez richesse en tant que véritable richesse et non plus en la maltraitant en tant que surplus humain à résorber ? »

Réponse de la direction : « Nous ne partageons pas votre diagnostic. Nous mettons en place des groupes d'échange, de la concertation etc. ».

Cette réponse ne fait que confirmer ce qu'à déjà dit le SNU-FSU, la machine à détruire des postes et à casser l'institution est en marche. Faire croire aux agents que leur avis importe permet de dire ensuite qu'ils ont choisi ce qui arrive, qu'ils ont finalement fait eux-mêmes leur propre malheur.